



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service eau**

Affaire suivie par Philippe ANTOINE  
SB/LET220413

Tél : 05 59 80 87 22

Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **14 AVR. 2022**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif au curage d'une partie du canal secondaire Heid sur la commune de Billère,

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
la responsable de l'unité travaux et milieux  
aquatiques

Stéphanie LEBRET

Monsieur LACOMBE Jean-Loup  
Association sportive Pau Golf Club 1856  
Rue du Golf  
64140 Billère